

Les dispositifs d'aide de l'Etat pour le patrimoine écrit : situation actuelle et évolution pour la région Bretagne

Animée par Gérard BRUGIÈRE
Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

Quelques informations sur la mise en oeuvre du Plan régional d'action pour le patrimoine écrit

Répondant à la demande du ministre de mettre en oeuvre un plan régional, la DRAC de Bretagne a constituée en 2004, un comité de pilotage regroupant les représentants des 4 services d'archives départementales, des 5 principales bibliothèques disposant d'un fonds patrimonial, de 2 bibliothèques universitaires, d'une bibliothèque diocésaine, de la COBB (Coopération des bibliothèques et centres de documentation de Bretagne) et du Conseil régional. Les représentants du bureau du patrimoine de la DLL et du département de la coopération de la BNF étaient invités aux réunions qui se sont tenues 4 fois.

La DRAC a pu financer à 100 % (20 000 €) les vacations d'une chargée de mission pour mener, à partir du questionnaire national, une enquête auprès des bibliothèques disposant d'un fonds patrimonial : bibliothèques publiques, privées, bibliothèques de services d'archives et de musées.

Le questionnaire a été envoyé à 105 institutions, 26 ont répondu ne pas posséder de fonds patrimoniaux, 13 sont restés sans réponse, pour compléter cette enquête, 35 déplacements in situ ont été effectués.

Le comité de pilotage a souhaité mettre cette mission sous la responsabilité scientifique de la BMVR qui dispose des compétences nécessaires à l'encadrement de la chargée de mission.

Après une année d'enquête, il a été possible de dresser un état des lieux plus précis du patrimoine écrit dans les bibliothèques de divers types et statuts de la région ainsi que les perspectives d'action pour les années à venir.

Nous souhaitons, avant d'entreprendre une publication des résultats pouvoir les mettre en relation avec ceux obtenus au niveau national, quelques éléments doivent encore être repris, une mise en forme est nécessaire, vous trouverez ces résultats régionaux en ligne sur le site de la DRAC d'ici la fin de l'année.

Ce plan d'action a eu pour mérite non pas de susciter l'intérêt des professionnels, bibliothécaires et archivistes, il l'était déjà; mais de réactiver une réflexion collective à l'échelle de la région et, dans un cadre budgétaire restreint comme on dit habituellement, de permettre un apport supplémentaire de crédits que nous nous sommes efforcés de garder puis de faire évoluer de manière positive en contractant avec d'autres collectivités.

La synthèse des besoins exprimés et les propositions d'action laissent apparaître les points suivants : poursuivre ou, pour d'autres bibliothèques participer au Catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux de Bretagne, avoir accès à une mission régionale d'inventaire et de catalogage pour les villes petites et moyennes, souhait d'un plan régional de conservation partagée pour les livres, à mettre en oeuvre à partir de cette enquête, en complément de celui existant déjà pour la presse, souhait d'un plan régional de numérisation, souhait de formations différenciées suivant les personnels, d'une évolution de la convention FRAB pour la faire correspondre aux évolutions des pratiques de la commission.

Pour vous indiquer ce qu'il en est des dispositifs d'aide de l'Etat dans ce domaine du patrimoine écrit, en Bretagne et leur évolution dans cet environnement du Plan d'action, je vais maintenant suivre très scolairement les différents éléments d'une politique patrimoniale.

Premier élément : inventorier cataloguer et localiser

Comme pour l'échelon national, il s'agit de la priorité du plan régional. Ce volet prend appui sur une action en cours depuis octobre 2000, mais des moyens nouveaux ont pu être apportés.

La bibliothèque de Rennes puis Rennes Métropole pilote, en effet, la mise en œuvre d'un «catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux ».

Le Conseil régional et l'Etat se sont associés à Rennes métropole pour les dépenses relatives au traitement d'une puis, depuis cette année, deux chargées de mission assurant la gestion de ce catalogue : 40% Etat (32 000 €), 40% Région (32 000 €) et 20% Rennes métropole (20 000 €). Quand c'est nécessaire, ces personnes se déplacent dans les différentes bibliothèques pour travailler avec les équipes en place. Les bibliothèques partenaires de ce projet sont celles de Brest, Dinan, Fougères, Guingamp, Lannion, Lorient, Morlaix, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Vannes, Vitré, le CRBC, et les BU de Rennes 1 et 2 .

L'intérêt de cette opération est bien sûr bibliographique, il est aussi pédagogique par les échanges que permettent les réunions techniques organisées dans ce cadre et par les compétences scientifiques qui peuvent être apportées à certaines de ces bibliothèques qui n'ont plus les moyens à hauteur de leur patrimoine, la Bibliothèque de Rennes métropole s'engageant à assurer la formation et l'assistance nécessaire aux personnels de ces bibliothèques.

Le programme prévisionnel accompagnant la convention 2007-2009 fait apparaître l'intégration de 77 750 notices pour un travail sur 8 de ces bibliothèques.

Le travail a débuté par les fonds locaux, celui sur les fonds anciens est engagé depuis le 01 01 2007, de même pour les livres d'artistes , ce qui permettra sur ce dernier point, d'avoir une vision des acquisitions réalisées et de mettre en place pour le FRAB un outil pour des acquisitions partagées dans ce domaine et d'engager des actions de valorisation au niveau régional.

Ce catalogue collectif est accessible depuis la page d'accueil du site de la BMVR : www.bibliotheque-rennesmetropole.fr il est intégré également à Britalis, le portail du livre en Bretagne : www.britalis.org .pour lequel la DRAC est globalement intervenue sur des crédits d'investissement à hauteur de 50 000 € entre 2004 et 2007

Britalis, le portail du livre en Bretagne, est construit par la COBB, association majoritairement financée par la DRAC. Il permet la consultation de 11 catalogues bibliographiques interconnectés, d'un autre catalogue collectif, celui des ressources théâtrales en Bretagne « Kathel »(33 000 notices pour choisir des textes disponibles, des études, des essais, des périodiques et des revues)et en terme d'inventaires, d'une base bibliographique d'articles de périodiques et d'études sur la Bretagne : « Hermine » (21 700 notices référencées en 2007, avec possibilité de localisation, d'accès au texte intégral pour une partie d'entre elles et obtention de photocopies d'articles), d'un répertoire référençant les établissements documentaires de Bretagne et , nous y reviendrons, d'un début de bibliothèque numérique des sociétés savantes de Bretagne, issue d'une convention passée avec la BNF . Cette association est aussi la structure coordonnatrice d'un plan de conservation partagée des périodiques.

L'enquête PAPE a mis en lumière l'existence d'un certain nombre de fonds de petite taille non catalogués, la plupart non inventoriés qui pourraient cependant intégrer le Catalogue. Ce complément de vacations correspondant au travail qui va être effectué pour les bibliothèques d'Auray, Carhaix, Guingamp, Lamballe, Lanester, Lannion, Pontivy, et Redon a pu bénéficier d'un apport de l'Etat de 12 000 € à partir de l'**appel à projets DLL 2007**. Rennes métropole interviendra à même hauteur.

Il est bien sûr prévu d'intégrer ce catalogue régional au CCFr. Il y a encore quelques problèmes d'affichage des données d'exemplaires, les noms des bibliothèques autres que Rennes métropole pour l'instant n'apparaissent pas, même si leurs ouvrages y sont (du moins ceux qui ont été intégrés à notre catalogue collectif). Le travail est en cours.

2. Second élément : permettre la mise en oeuvre d'une politique de conservation préventive.

Je n'insisterai pas sur ce point, la Bretagne n'ayant pas d'action très originale dans ce domaine. A ce niveau, la première intervention de l'Etat reste, comme pour les autres régions, **le conseil et les aides financières à l'investissement à partir du concours particulier de la dotation générale de décentralisation** .

En réalité, hors constructions, peu de demandes relatives au patrimoine écrit ont été faites en Bretagne (trois opérations de remise aux normes des magasins : sécurité des collections contrôle des conditions thermiques et hygrométriques). Dans notre région cependant, une embellie s'amorce depuis 2007 du côté de la DGD, il est tout à fait possible de faire passer des actions de numérisation sur la DGD plutôt que de faire appel au FRAB.

3. Troisième élément : les acquisitions et la valorisation

1er dispositif, le FRAB

En Bretagne, il fonctionne depuis 1990. Dix-neuf villes ont fait appel à lui pour une somme globale de 1 182 846 €. De manière inégale bien sûr , cela va de la ville de Rennes puis Rennes métropole bénéficiaire régulière pour 372 106 € sur des acquisitions et de la restauration, à une aide ponctuelle au bénéfice d'une petite commune, pour une acquisition.

La convention qui gère le fonctionnement actuel du FRAB a été établie en 1998. L'Etat et la Région apparaissent comme partenaires « pour aider les collectivités locales dans leur politique d'enrichissement, de conservation et de mise en valeur des collections patrimoniales ».

Elle aura ainsi permis d'anticiper sur des possibilités qui n'auront d'ailleurs pas pu être immédiatement, ni complètement, prises en compte. Faute de moyens et de politiques locales les opérations de restauration et de valorisation des fonds restent, pour l'instant encore, marginales : environ 8% des montants pour la restauration, 6% pour les actions de valorisation. La majeure partie des subventions versées restent sur des acquisitions d'ouvrages anciens ou de fonds constitués d'écrivains.

Jusqu'à il y a 3 ans les taux de subvention suivaient automatiquement ceux indiqués dans la convention de 1998 ; ils atteignaient 80 % pour les acquisitions de fonds anciens, fonds constitués, papiers d'écrivains , 40 à 50% pour les acquisitions en bibliophilie contemporaine , 60% pour la restauration et la création de reliures contemporaines , 50% pour les actions de valorisation ;

– Actuellement, pour rester dans une enveloppe globale Etat/Région de 60 000 €, la même qu'en 2006, ils apparaissent de la manière suivante : acquisitions entre 40 et 60%, restaurations 60%, valorisation 40 à 60%. Une réécriture de la convention est nécessaire, c'est un autre point du Plan d'action. Une nouvelle ébauche a déjà été proposée lors d'une réunion du comité de suivi, le travail n'a pas encore pu être finalisé et présenté au Conseil régional.

(pour plus de précisions sur le FRAB en Bretagne vous pouvez vous référer aux actes du colloque national « Le FRAB au service d'une politique culturelle en région? » Le Havre 23-24 janvier 2003, coédition ARL Haute Normandie/FFCB p.35-40).

Actuellement, **pour les services d'archives**, qui n'ont pas accès au FRAB puisque leur budget d'acquisition n'est pas déconcentré, une commission à laquelle participent les 4 directeurs d'archives départementales prend en compte les demandes de soutien de services municipaux pour la restauration et la numérisation d'archives anciennes. En 2007 la DRAC a ainsi pu, en complément de financements des communes et des CG, répondre à hauteur de 35 000 €.

Dans ce domaine, de la numérisation du patrimoine écrit , le principal dispositif est l'appel à projets de la MRT.

– En 2007, la Bretagne a pu bénéficier à partir de l'appel à projets de 146 000 € pour des services

d'archives , des bibliothèques, ou un projet porté par la COBB la numérisation des éditions Bretagne et Pays de la Loire de Ouest éclair hors les éditions de Rennes et Nantes prises en charge par la BNF :

- D'autre part, une campagne de microfilmage et numérisation des manuscrits médiévaux conservés en Bretagne a été organisée et pris en charge par l'IRHT dans la bibliothèque des champs libres. Sur 171 manuscrits identifiés sur la région, 123 ont fait l'objet d'un microfilmage et 39 d'une numérisation. Dès le retour des photographies nous pourrions organiser avec les bibliothèques concernées une valorisation de cette opération.

La DRAC et la Direction de la culture du Conseil régional ayant exprimé le souhait d'inscrire sur une convention additionnelle au contrat de projets Etat région 2007-2013 en cours de signature un **plan régional de numérisation du patrimoine breton**. La COBB a présenté une proposition de programme spécifique au volet patrimoine écrit. Il contient des opérations relatives à la presse régionale, la presse locale microfilmée, les revues des sociétés savantes de Bretagne, les documents patrimoniaux en langue bretonne, les cartes postales.

La DRAC soutient cette proposition, elle a adressé un courrier au Conseil régional pour que se tienne dès la signature de la convention additionnelle du contrat, qui est en cours, une réunion technique pour établir précisément le contenu de ce programme.

Le patrimoine écrit est un secteur qui à la fois nécessite des apports financiers importants et des compétences scientifiques importantes, au moins en regard des possibilités existantes aussi bien au niveau de l'Etat que des collectivités concernées. La mise en oeuvre d'actions de coopération est donc primordiale et, pour démultiplier l'efficacité des moyens apportés par l'ensemble des partenaires concernés, la DRAC s'efforce donc de développer une coordination des politiques publiques en faveur du livre en général et, en particulier pour ce qui nous concerne aujourd'hui, du patrimoine écrit.

Elle prend appui pour cela sur plusieurs partenaires régionaux et nationaux :

- **la COBB**, structure régionale de coopération qui réunit en son sein des bibliothèques municipales, universitaires, spécialisées et services d'archives qui pour cette année encore est sous statut associatif.
- **la bibliothèque de Rennes métropole** qui bien sûr participe à la COBB et qui intervient aussi sur certains projets en tant que BMVR;
- **les départements** pour certains projets et programmes intégrant en particulier des services départementaux d'archives(ex : microfilmage et numérisation des périodiques anciens ou avec la COBB les Bulletins des sociétés savantes de Bretagne, sociétés aidées régulièrement par la DRAC, en 2007 à hauteur de 35 000 €) ;
- **le Conseil régional** qui depuis 1990 s'investissait dans le domaine des bibliothèques que par le biais d'actions liées au FRAB mais qui, depuis 2004 s'approprie des compétences élargies. Cela se traduit en particulier par une volonté de créer avec les départements qui le souhaitent, Rennes métropole et l'Etat, l'EPCC « Livre et lecture en Bretagne ».
- Les structures de formation **CNFPT** et **CRFCB** qui travaillent en étroite relation avec la COBB pour définir une offre différenciée suivant les besoins et par là même, inciter les collectivités territoriales à former le personnel qui est en prise directe avec les collections. Le travail est organisé en inter-régions .
- Parmi les partenaires, je n'oublie pas, hors région, la **BNF** : tête du réseau des pôles associés et maître d'oeuvre du CCFr, soutien technique et financier pour certains projets coopératifs, en particulier pour la numérisation des bulletins des sociétés savantes, mais aussi sur certains projets de valorisation comme, l'an dernier, l'exposition sur la mer avec la Bibliothèque de Brest ou celle prévue sur les légendes Arthuréennes avec Rennes métropole.

C'est dans ce contexte que va être créé en janvier 2008 « livre et lecture en Bretagne », regroupant les deux structures de coopération COBB et CRL sous la forme d'un EPCC.;

Il devrait avoir, entre autres missions et pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, de "mettre en oeuvre et coordonner des actions de coopération, animer les réseaux dans les domaines de la conservation, de la valorisation et de la diffusion des ressources documentaires et du patrimoine écrit et graphique, en complémentarité avec les institutions départementales, régionales et nationales »

D'ici janvier, pas mal de travail reste encore à faire, en particulier préciser avec Rennes métropole le rôle de la BMVR et celui de l'EPCC dans la coopération documentaire et patrimoniale. La DRAC a organisé un groupe de travail sur ce sujet. Il est constitué de représentants de la DRAC, du Conseil régional, des deux bibliothèques disposant de conservateurs d'Etat (Rennes et Brest), de la COBB et de la BNF et s'est réuni 3 fois entre novembre 2005 et fin mai 2006.

La répartition proposée entre le futur EPCC Livre et lecture en Bretagne et la BMVR, indique que le premier conserverait un rôle d'animation du réseau des bibliothèques, de concertation et d'interface, la seconde assumant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre de la partie ressources documentaires du portail du livre en Bretagne.

Le projet Britalis 2 étant découpé entre la partie bibliographique et documentaire (coordination de l'ensemble des catalogues des principales bibliothèques et de la partie patrimoine écrit de la future bibliothèque numérique bretonne), qui serait prise en charge par la BMVR, et la partie portail du livre (Centre de ressources des professionnels de l'ensemble de la filière livre), qui serait prise en charge par l'EPCC.

La raison fondamentale de cette répartition est que la BMVR dispose de collections, de compétences et de ressources scientifiques et techniques (notamment informatiques) très importantes, mais n'a pas de compétence ou de légitimité particulière à animer un réseau régional d'établissements documentaires de statuts variés (BM, BU, Archives, centres de documentation spécialisés).

Nous sommes conscients que ce schéma nécessite une évolution en investissement et fonctionnement du système de gestion bibliographique de la BMVR (extension des logiciels et des matériels, question du protocole OAI, moyens humains). Il apparaît cependant, après étude, que cette évolution est beaucoup moins coûteuse que de laisser porter l'ensemble du portail par la structure de coopération.

La réponse de Rennes métropole est importante, elle influera sur le périmètre des missions de l'EPCC et bien évidemment sur son périmètre budgétaire.

Comme vous pouvez le voir, beaucoup de chantiers sont ouverts, l'avancée des travaux est parfois chaotique, la création d'un EPCC, lieu d'échanges entre collectivités publiques entre elles et entre collectivités publiques et professionnels est longue et difficile. Elle devrait cependant permettre de développer les politiques communes concertées ou au moins convergentes, si indispensables à la conservation et à la valorisation du patrimoine écrit et, plus généralement, à l'ensemble du domaine du livre et de la lecture.